

XXIV DIMANCHE ORDINAIRE – 13 septembre 2020

JE NE TE DIS PAS JUSQU'À SEPT FOIS, MAIS JUSQU'À SOIXANTE-DIX FOIS SEPT -
Commentaire de l'évangile par Alberto Maggi OSM
Matthieu 18, 21-35

Alors Pierre s'approche et lui dit : « Seigneur, combien de fois mon frère péchera-t-il contre moi et lui remettrai-je ? Jusqu'à sept fois ? » Jésus lui dit : « Je ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à soixante-dix fois sept ! Aussi le royaume des cieux ressemble à un homme, un roi, qui veut régler ses comptes avec ses serviteurs. Quand il commence à régler, on lui en amène un qui doit dix mille talents. Comme il n'a pas de quoi rendre, le seigneur ordonne de le mettre en vente, et la femme, et les enfants, et tout ce qu'il a : pour rendre. Le serviteur donc, tombant à ses pieds, se prosternait devant lui en disant : “Patiente avec moi, et je te rendrai tout !” Remué jusqu'aux entrailles, le seigneur de ce serviteur le délie et lui remet sa créance. En sortant, ce serviteur trouve un de ses co-serviteurs qui lui devait cent deniers. Il le saisit à le suffoquer et dit : “Rends, si tu dois !” Son co-serviteur donc, tombant à ses pieds, le suppliait en disant : “Patiente avec moi, et je te rendrai.” Il ne veut pas, mais il s'en va le jeter en prison jusqu'à ce qu'il rende son dû. Ses co-serviteurs voient ce qui est arrivé et en sont fort attristés. Ils viennent exposer à leur seigneur tout ce qui est arrivé. Alors son seigneur l'appelle à lui et lui dit : “Serviteur mauvais, toute cette dette, je te l'ai remise parce que tu m'avais supplié. Ne devais-tu pas, toi aussi, avoir pitié de ton co-serviteur, comme moi-même j'ai eu pitié de toi ?” Son seigneur en colère le livre aux tortionnaires jusqu'à ce qu'il rende tout son dû. Ainsi mon père du ciel aussi fera pour vous, si vous ne remettez pas, chacun à son frère, de tout votre cœur. » (traduction sœur Jeanne d'Arc OP)

Matthieu plus que les autres évangélistes développe le thème du pardon, et en particulier dans ce chapitre 18 de son évangile. Jésus avait exhorté ses disciples et avait affirmé que si un frère ne voulait vraiment pas se réconcilier, il fallait le traiter comme un païen ou un publicain. Cela ne veut pas dire qu'il fallait l'exclure de son amour mais que cette amour n'était plus réciproque, c'était un amour à sens unique. Eh bien maintenant, ce sont les versets 21 à 35 du chapitre 18 que nous allons commenter. Pierre a compris, mais il comprend que cet amour doit avoir quand même des limites.

Et alors Pierre (nous rappelons qu'il s'agit du surnom négatif de Simon à cause de son caractère) s'approche de Jésus et lui dit « *Seigneur, combien de fois mon frère péchera-t-il contre moi et lui remettrai-je ?* » La législation rabbinique prévoyait un maximum de trois fois. Eh bien Pierre exagère, il redouble la mise et il dit « *Jusqu'à sept fois ?* » Alors Jésus répond « *Je ne te dis pas jusqu'à sept fois,* » ici Jésus se réfère au chant du cruel Lamec qui disait “Si Caïn a été vengé sept fois, Lamec sera vengé soixante-dix fois” c'est à dire une vengeance infinie.

Eh bien Jésus reprend ce chant de Lamec mais il en change le sens « *Je ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à soixante-dix fois sept !* » Il ne parle plus ici de la quantité illimitée du pardon mais de sa qualité inconditionnée. Et pour le faire comprendre il raconte une parabole qui a les traits typiques de la fantaisie moyenne-orientale. Il parle d'un roi qui veut régler ses comptes avec ses fonctionnaires. À cette époque les dépendants du roi s'appellent tous 'serviteurs' mais en réalité ce sont des fonctionnaires. Eh bien l'un d'eux doit une somme énorme, 10.000 talents ce qui veut dire environ 300.000 kilos d'or, une chose impossible. Jésus parle donc de cette somme disproportionnée et le serviteur demande au roi d'avoir un peu de patience car il remboursera cette somme. Évidemment c'est extravagant car une vie entière ne suffirait pas. On peut calculer qu'il lui faudrait quelque chose comme 164.384 ans environ pour rembourser une telle somme.

L'évangéliste écrit « *Remué jusqu'aux entrailles, le seigneur.* » Ce sentiment de compassion d'être remué aux entrailles est le sentiment de Dieu, le sentiment de Jésus qui restitue la vie à qui l'a perdu « *le seigneur de ce serviteur le délie et lui remet sa créance.* » Ce fonctionnaire avait perdu sa vie, le roi avait ordonné qu'il soit vendu lui sa femme et ses enfants selon la loi de l'époque. Eh bien ce serviteur (fonctionnaire) bénéficie d'un pardon incroyable, démesuré, illimité.

Quand il sort, avoir été bénéficiaire d'un tel pardon, d'une telle miséricorde n'a produit en lui aucun changement. Il rencontre un compagnon qui lui doit une somme dérisoire, 100 deniers. Un denier était le salaire d'une journée de travail, il lui devait donc l'équivalent de trois mois de travail, donc une somme abordable. « *Il le saisit à le suffoquer* » quelle avidité, il lui ôte la vie. Et celui-ci répète ce que le fonctionnaire avait dit au roi « *Son co-serviteur donc, tombant à ses pieds, le suppliait en disant : "Patiente avec moi, et je te rendrai.* » Cela était possible, trois mois de travail n'est pas quelque chose de démesuré. « *Il ne veut pas, mais il s'en va le jeter en prison jusqu'à ce qu'il rende son dû.* »

En voyant cela les autres serviteurs « *sont fort attristés.* » Ils le réfèrent au roi qui a des paroles très dures « *Serviteur mauvais, toute cette dette, je te l'ai remise parce que tu m'avais supplié. Ne devais-tu pas, toi aussi, avoir pitié de ton co-serviteur, comme moi-même j'ai eu pitié de toi ?* » Avoir été bénéficiaire de miséricorde ne l'a pas porté à en avoir à son tour. « *Son seigneur en colère le livre aux tortionnaires jusqu'à ce qu'il rende tout son dû.* » Cela veut dire qu'il l'élimine. Évidemment c'est la manière moyenne-orientale d'exprimer le refus.

Mais la conclusion de Jésus est importante « *Ainsi mon père du ciel aussi fera pour vous, si vous ne remettez pas, chacun à son frère, de tout votre cœur.* » Jésus avait dit que ce qui sera lié sur la terre sera lié dans les cieux et ce qui sera délié sera aussi délié dans les cieux ; Dieu a déjà pardonné mais ce pardon reste lié jusqu'à ce qu'il ne soit transformé en pardon envers les autres. Il ne s'agit donc pas d'un refus de pardonner de la part Dieu. Quelqu'un qui a déjà reçu de Dieu le pardon, lie ce pardon quand il refuse de pardonner à son tour. La communauté est invitée à délier le pardon, à communiquer pardon car, je le répète, nous sommes déjà tous pardonnés par Dieu. Mais ce pardon ne devient efficace que lorsqu'il se transforme en pardon envers les autres.